

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2393**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Requalification de la place Salengro - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2393**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Requalification de la place Salengro - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux de voirie pour la requalification de la place Salengro sur la commune de Décines Charpieu.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, par délibération n° 2005-3125 du conseil de Communauté du 19 décembre 2005, et reconduite par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par ses délibérations n° 2007-4242 du 9 juillet 2007 et n° 2010-1767 du 25 octobre 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 3 200 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 mai 2011, a classé les offres et choisi la solution de base du groupement d'entreprises Guintoli/EHTP Rhône-Alpes/SIORAT Rhône-Alpes pour un montant de 1 016 613,43 € HT, soit 1 215 869,66 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la requalification de la place Salengro à Décines Charpieu ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Guintoli/EHTP Rhône-Alpes/SIORAT Rhône-Alpes pour un montant de 1 016 613,43 € HT, soit 1 215 869,66 € TTC en solution de base.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1491 le 15 octobre 2007 pour la somme de 3 200 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.